



Refus permis de regurilisation hors delais

Par **prince91590**, le **15/01/2013** à **14:58**

bonjour refus de permis de construire de regurilisation hors delai en recommander simple le permis tacite est il valable ? le recommander simple pour lenvoi du refus par la mairie est il valable?nquel delai de recours de la mairie pour refuser le permis rntacite sans reponse de ma part ? merci

Par **citoyenalpha**, le **19/01/2013** à **16:26**

Bonjourrrnoui l'envoi d'un recommandé simple pour un permis de construire est valide. Il vous appartient de présenter un permis de construire valide. L'absence de réponse valant refus par l'administration.rnrnAu préalable prenez rendez vous avec les services en charge de délivrer les permis de construire. Un recours gracieux est préférable à un recours judiciaire dont la procédure est longue, couteuse et dont l'issu n'est point garantie. rnrnA défaut vous avez 2 mois pour contester la décision auprès du tribunal administratif. L'assistance d'un avocat est obligatoire.rnrnRestant à votre disposition.